

sieur l'Orateur, je serai très bref, parce que je sais que d'autres députés ont quelque chose de très important à dire sur la motion qu'a bien voulu présenter l'honorable député de Compton (M. Latulippe).

J'ai écouté attentivement—comme toujours d'ailleurs—le discours qu'il a prononcé avec la fougue qui sait toujours impressionner la Chambre. La volonté du député de vaincre d'un seul coup et de révolutionner en un instant toute la société moderne d'aujourd'hui l'honore. Le député est d'une grande probité, d'une extrême gentillesse, fils de bonne famille, habile en affaires, mais je me demande, lorsqu'il fait un discours comme celui qu'il vient de faire, surtout en ce qui a trait aux théories qu'il a énoncées, s'il est sérieux, car il sait fort bien que ce qu'il a dit peut peut-être s'appliquer dans une société où la parfaite égalité régnerait. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) prétend que tant que l'égalité ne régnera pas partout, des problèmes existeront. C'est certain, parce que nous ne pouvons pas tous être égaux. Il y aura toujours des gens plus intelligents que d'autres, qui réussiront mieux dans la vie. A moins d'appartenir à une société idéale, il est absolument impossible de réaliser cela. Les pays socialistes et communistes ont essayé de le réaliser, mais sans succès.

L'honorable député désire que l'on augmente les allocations de \$1 par jour. C'est la théorie qu'il veut nous faire étudier.

L'honorable député a parlé des capitalistes et c'est pour cette raison que j'en reviens à l'impossibilité de réaliser l'égalité entre les citoyens. Il y aura toujours des riches et des pauvres. Ce n'est pas parce que les gens qui en ont moins sont plus bêtes que ceux qui en ont plus. C'est parce que le milieu où ils ont vécu toute leur vie ne leur permettait pas d'améliorer leur sort.

Je crois que c'est un rôle supplétif que doit jouer le gouvernement. Et partant de cette théorie, on est obligé de reconnaître que les riches doivent aider les moins fortunés non pas pour les enrichir, mais pour leur permettre de vivre une vie normale et d'être des citoyens à part entière.

L'honorable député a de bonnes intentions, mais ses propositions sont impossibles à appliquer, sauf dans une société idéale. Mais si nous vivions dans une société idéale, où tout le monde serait honnête et jouirait d'un niveau de vie égal, on n'aurait plus besoin de prisons, ni d'écoles, ni de Parlement. Au fait, tant qu'il y aura des gens sur cette terre, il y en aura qui souffriront, il y aura des gens heureux, des pauvres, des riches et des malhonnêtes, bref, il y aura toutes sortes de gens.

Voilà pourquoi toute bonne société adopte la démocratie, car celle-ci lui permet de faire un choix qui, en l'occurrence, consiste à en enlever un peu à celui-ci pour en donner à celui-là, afin que tout le monde soit heureux.

Voilà tout ce que je voulais dire. Je crois que les honorables députés qui prendront la parole après moi pourront citer des chiffres pour appuyer ce que je viens d'avancer. Mais il serait impensable qu'une société qui se respecte ait recours à de pareilles solutions, surtout pour aider les enfants, qui attendent tellement des politiciens!

J'espère que lorsqu'ils liront nos discours, ils pourront au moins dire que les ministériels ont su citer des chiffres.

Et si l'on étudie de près l'avis de motion à l'étude, on se rend compte qu'il est pratiquement impensable de songer à l'adopter.

• (4.30 p.m.)

[Traduction]

**M. Maurice Foster (Algoma):** Monsieur l'Orateur, je me réjouis de dire quelques mots de la motion présentée ici cet après-midi par le député de Compton (M. Latulippe). Sous bien des rapports, le jour convient bien pour étudier cette motion d'initiative parlementaire, étant donné que nous avons discerté de la sécurité sociale, y compris le supplément de revenu garanti, et que la motion du député vise une amélioration du régime d'allocations familiales.

Je le félicite de sa ténacité à propos de la motion. Il dit que depuis huit ans, depuis 1962, je crois, il la présente chaque année à la Chambre et la soutient. Aujourd'hui, il a bien voulu reprendre les détails des idées et des théories qu'il a acquises au cours de ces années. Je ne crois pas que le député ait lieu d'être trop déçu, car le Livre blanc de la sécurité sociale nous apprend que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) compte présenter le 1<sup>er</sup> avril prochain un nouveau régime de supplément de revenu familial qui assurera aux familles dont les revenus sont en deçà de \$10,000 l'an une allocation familiale de \$16 par mois par enfant.

Le député propose une allocation familiale de un dollar par jour par enfant, ce qui fait à peu près \$30 par mois. Ainsi, nous arrivons presque à mi-chemin de sa proposition. Cependant, pour appliquer cette proposition immédiatement, un calcul rapide montre que si le programme était universel, il nous coûterait quelque chose comme 2.7 milliards de dollars. Actuellement, les allocations familiales coûtent environ 560 millions de dollars et si on ajoute à ce montant l'augmentation que propose le ministre, le coût global serait de 660 millions. Par conséquent, si nous acceptons le régime que propose le député, il nous en coûterait une somme colossale.

Dernièrement, quelqu'un a fait une étude du coût d'application d'un régime de salaire annuel garanti dont le minimum serait établi au seuil de la pauvreté en 1967. Bien entendu, depuis 1967 l'inflation a fait des siennes dans notre économie et le seuil de la pauvreté établi en 1967 par le Conseil économique du Canada est aujourd'hui dépassé. Mais même un régime de salaire annuel garanti d'après le critère de 1967 nous coûterait quelque 2 milliards de dollars en sus du coût de notre programme actuel de bien-être social.

J'aimerais pendant quelques instants examiner l'autre côté de la médaille. Cet après-midi, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a dit que son parti préconisait l'établissement de pensions de vieillesse universelles de \$150 par mois sans évaluation des ressources. Je lui ai demandé quel en serait le coût et il n'a pu me répondre. J'ai depuis découvert qu'il y a au Canada 1,670,639 personnes de plus de 65 ans, et si vous multipliez ce chiffre par \$1,800, vous en arrivez à un chiffre d'un peu plus de 3 milliards. Naturellement, il y a beaucoup de gens qui reçoivent déjà l'assistance-vieillesse et le supplément de vieillesse, et il faudrait en soustraire le montant. Il est donc question de un ou deux milliards de plus. En étant universels, ces programmes sont fort coûteux. En adoptant la proposition du député de Compton et en donnant